

Le génocide du Rwanda: un **négationnisme** structurel

Le négationnisme est une contestation de la réalité, consubstantielle à tous les génocides. Au Rwanda, c'est la reconnaissance juridique du génocide qui, en 1994, déclenche une vive polémique. Les « thèses » des négationnistes se développent et se succèdent dans le temps... *

Jean-Pierre CHRETIEN, historien et directeur de recherches au CNRS

Le « *négationnisme* » désigne, depuis la fin des années 1980, les dénégations de la réalité de la Shoah qui se présentaient sous le jour, apparemment scientifique, d'un « révisionnisme ». Dans le cas rwandais, la première négation fut celle de l'opinion internationale refusant de voir la réalité de ce qui se passait au Rwanda à partir du 7 avril 1994, après avoir déjà fermé les yeux sur les pogromes des années précédentes et sur la propagande raciste qui les accompagnait notoirement. Il fallut attendre la mi-mai 1994 pour que le mot « génocide » soit employé sur le plan international. Très vite en fait, les massacres de Tutsi ont été présentés comme un des éléments d'une guerre civile, et une balance a été établie entre les victimes de deux « camps » ethniques. Le fait que le Rwanda se situe en Afrique n'est pas un hasard dans le succès de ce relativisme. Nombre d'observateurs partagent plus ou moins confusément la conviction que les tueries sont dans l'ordre des choses sur ce continent, et que la barbarie est à fleur de peau chez ses populations. Surtout, ce pays faisait l'objet d'une vulgate raciale spécifique, devenue officielle sur place et médiatisée sans fin à l'étranger, qui « expliquait » d'avance les issues les plus extrêmes. Il s'agis-

* Une version plus développée de cet article est consultable sur le site de la LDH Toulon (<http://www.ldh-toulon.net/spip.php?article3981>).

L'argumentaire de « la colère normale en temps de guerre » permettait de masquer le rôle de la propagande extrémiste, d'entretenir la bonne conscience des tueurs potentiels et de marginaliser les Hutu opposants au projet totalitaire.

sait de l'idéologie hamitique définissant les Hutu comme les véritables autochtones, de culture « bantoue », et les Tutsi comme des envahisseurs étrangers, d'origine « nilotique » ou « hamitique », les premiers étant décrits globalement comme de simples « paysans » et les seconds comme de fourbes « féodaux ».

Un « conflit interethnique » légitime

C'est ce béton idéologique mortifère que les négationnistes s'acharnent à occulter pour masquer la nature de la tragédie au moment même où elle se déroule, et pour tenter de la justifier par la suite. Ils s'emploient simultanément à relativiser, normaliser et légitimer les tueries. Trois types d'arguments sont tour à tour employés :

- le contexte de la guerre civile opposant les Forces armées rwandaises du régime Habyarimana et la rébellion du Front patriotique rwandais (entre octobre 1990 et août 1993, puis de nouveau à partir du 8 avril 1994) justifierait ces meurtres de masse au titre d'une simple tactique « d'autodéfense ». L'entreprise d'extermination des Tutsi devient le dégât collatéral d'un conflit politico-militaire, dont les deux belligérants partageraient la responsabilité ;

- l'existence d'un antagonisme ancestral entre les Hutu et les Tutsi fournirait une explication quasi scientifique. La rhétorique des atavismes « ethniques », récurrente dans la littérature coloniale et omniprésente dans les médias étrangers, préparait les esprits à cette logique ;

- une « colère populaire » meurtrière aurait éclaté spontanément au lendemain de l'attentat du 6 avril contre l'avion présidentiel. Cette thèse ne fait que reprendre le discours officiel tenu par les représentants du gouvernement génocidaire rwandais, jusque devant le Conseil de sécurité d'avril à juin 1994. Elle reflète un mépris inouï pour le peuple rwandais, traité comme un agrégat de hordes naturellement prêtes aux pires horreurs.

En fait cet argumentaire de « la colère normale en temps de guerre » permettait de masquer le rôle de la propagande extrémiste, d'entretenir la bonne conscience des tueurs potentiels et de marginaliser les Hutu opposants à ce projet totalitaire. Ce corpus de justifications est présent de façon lancinante sur les ondes de la radio RTLM en 1994. Il sera repris par les encadreurs des camps de réfugiés du Kivu entre 1994 et 1996.

Cette perception reste vivace aujourd'hui dans divers milieux,

jusqu'en Europe et en Amérique du Nord, avec le souci non dissimulé de nier toute intention et toute organisation dans les massacres systématiques des familles tutsi du Rwanda d'avril à juillet 1994. Tout le monde serait coupable, c'est-à-dire en fin de compte innocent. On comprend que ce discours disqualifie a priori tout effort de justice et ait souvent été repris devant le Tribunal pénal international (TPI) d'Arusha, ou ailleurs pour la défense des autorités civiles ou militaires accusées d'implication dans le génocide.

Le « double génocide », cliché trompeur

La thèse du « double génocide », chère depuis 1994 aux dirigeants politiques ou militaires français, qui avaient toujours pensé leur intervention en termes « d'interposition » entre « belligérants », a été reprise par des nostalgiques de l'ancien régime rwandais.

Ce renvoi dos à dos de deux camps « ethniques » représente une amnésie étonnante par rapport aux enquêtes journalistiques, scientifiques ou judiciaires, qui ont mis en lumière l'encadrement méthodique des tueries, le ciblage des victimes, la mise en condition de l'opinion par une propagande raciste répétitive. Il masque à la fois la complexité de la société rwandaise et l'option politique que constituait le génocide. Celui-ci visait globalement les boucs émissaires tutsi (tous âges, sexes et conditions confondus), mais aussi les Hutu mal pensants, présentés comme des « complices » (*ibiyitso*) de « l'ennemi ». De fait, tous les Hutu n'adhéraient pas à ce programme : nombreux ont été ceux qui ont sauvé des Tutsi ou qui ont, ensuite, témoigné de la réalité du génocide. La logique de celui-ci était aussi de briser cette dissidence au sein du « peuple majoritaire », en forgeant une complicité apparemment unanime, profitable au « Hutu power ».

La reconnaissance d'un « double génocide », présentée parfois comme un gage de « réconciliation », est donc un cliché trompeur, lié à une volonté de diluer le génocide des Tutsi dans des massacres indifférenciés. On sait, *mutatis mutandis*, que la réconciliation entre les Juifs et les Allemands s'est effectuée avec un pays qui ne trichait pas sur la réalité de la Shoah et qui avait rejeté clairement la logique nazi, et que la réconciliation attendue entre Arméniens et Turcs progresse sur la base de la reconnaissance du génocide de 1915.

Une bataille stratégique sur les chiffres

Cette quête d'un « équilibre » repose notamment sur une dispute de chiffres. D'une part on cherche à mettre en doute et à minorer le nombre des victimes du génocide : les recensements effectués sont contestés, l'appartenance des corps est discutée au nom d'une anthropométrie raciale d'un autre temps, les innombrables témoignages

Réalisé en trois mois avec une efficacité terrifiante, presque à huis clos, dans l'espace réduit d'un pays pas plus grand que la Belgique, le génocide déchire cruellement et intimement une société qui est invitée, dès le lendemain, à se « réconcilier ».

recueillis depuis le lendemain des tueries auprès de rescapés, d'observateurs et de repentis sont présentés comme le produit d'une fourberie congénitale des Tutsi, conduisant des veuves et des orphelins à monter de toutes pièces des « délations ». D'autre part le nombre des victimes du Front patriotique rwandais (FPR) est maximisé en additionnant les crimes de guerre commis au Rwanda lors des représailles de l'année 1994 et lors de la répression de la rébellion au nord-ouest du pays en 1998, avec les victimes de la guerre du Congo de 1996-1997 (incluant toutes les formes de mortalité induite par le conflit dans la gabegie sanitaire de ce pays). L'objectif de cette opération est de contrebalancer le million de victimes du génocide par les « millions de victimes » de la guerre en Afrique centrale. Mise en scène pénible d'une « concurrence » des victimes... Faut-il rappeler qu'un génocide se caractérise par un processus d'extermination systématique ? L'horreur intrinsèque d'un tel



© DR



projet tétanise les esprits il est vrai, mais ce n'est pas en le niant qu'on contribue à un travail de vérité sur les autres victimes. Les centaines de milliers de civils innocents morts dans les bombardements alliés sur les villes allemandes en 1943-1945 ont attendu 2002 pour qu'un débat s'ouvre à leur propos, avec un ouvrage intitulé *L'Incendie*, mais sans que cela remette en cause la spécificité d'Auschwitz.

Le montage du « double génocide » ne tient nullement compte du nœud spatio-temporel qui distingue le génocide de 1994 de celui des Arméniens ou de la Shoah : réalisé en trois mois avec une efficacité terrifiante, presque à huis clos (contrairement à ce que suggère le slogan mensonger sur un génocide devant les caméras), dans l'espace réduit d'un pays pas plus grand que la Belgique, il déchire cruellement et intimement une société qui est invitée dès le lendemain à se « réconcilier », à « pardonner », à « juger sereinement », à bâtir un « équilibre » entre des compo-

santes « ethniques » invoquées pour continuer à « expliquer » la logique d'extermination de la veille. Les représailles commises par les forces du FPR, lors de leurs opérations contre le pouvoir génocidaire, sont intervenues presque immédiatement : comme si dans ce cas Auschwitz et Sabra-et-Chatila s'étaient succédé en continu sur le même territoire. Bourreaux et victimes sont amenés bon gré mal gré à cohabiter dans ce qui est leur pays, avec les confrontations et les brouillages de mémoire qu'on peut imaginer. Il est trop facile, loin des charniers, des traumatismes des rescapés et des peurs ou des haines incontournables, de développer un confortable équilibre.

La planification par une « internationale tutsi »

Depuis 2005, une thèse plus radicale, déjà soutenue par pires extrémistes dix ans plus tôt, a été réactivée, y compris en France. Tous les Rwandais auraient été victimes d'un génocide dont la cible primordiale était les Hutu et dont les planificateurs étaient les exilés tutsi, organisés dans le FPR, alliés au président ougandais Museveni et appuyés par les « puissances anglo-saxonnes » et par Israël. Les responsabilités sont dès lors inversées, selon le principe bien connu de la « propagande en miroir ». Dans ce schéma, le FPR aurait programmé une extermination des Hutu, mais aussi le sacrifice des Tutsi de l'intérieur dans le but cynique de disqualifier les autorités hutu de 1994 : les génocidaires ne seraient que les pions d'une stratégie tutsi de conquête du pouvoir à Kigali et de constitution d'un « empire nilotique » en Afrique centrale. Le génocide n'aurait été qu'une « autodéfense » provoquée.

Cette thèse, qui fonctionne en boucle sur des sites du net imprégnés de conspirationnisme et qui relaie un « Plan de colonisation tutsi » diffusé par des extré-

« **Le renvoi
dos à dos
de deux camps
« ethniques »
masque à la fois
la complexité
de la société
rwandaise et
l'option politique
que constituait
le génocide.** »

mistes hutu rwandais depuis les années 1960, est digne des *Protocoles des Sages de Sion*, dans son contenu et son fonctionnement. Elle touche hélas des illuminés, à droite comme à gauche, invoquant ici un souverainisme français, et là un altermondialisme antiWall Street.

Deux éléments ont été exploités en ce sens : la controverse sur l'attentat du 6 avril contre l'avion de Habyarimana attribué au FPR, et présenté comme le déclencheur mécanique des tueries qui ont éclaté dans tout le pays dès le lendemain ; d'autre part la dérive sécuritaire et policière du régime qui a dû gérer le pays après le génocide, décrite, selon une vision téléologique, comme relevant d'un complot antérieur. Au lieu d'argumenter sur l'enchaînement complexe d'événements dûment documentés, les négationnistes récusent les travaux existants en les rangeant au rayon d'une « thèse officielle », et traitent a priori les auteurs qui ont contribué à analyser le génocide d'affidés du FPR. Ils réduisent la multiplicité des débats à une opposition simpliste de deux « camps » et à une étrange rhétorique : amnésique ou hypercritique sur tout ce qui a été attesté, fascinée au contraire par des « révélations » sur les « secrets » d'un complot international. Cette ambiance nous ramène quinze ans en arrière et même bien plus loin, si on relit *Les Assassins de la mémoire* de Pierre Vidal-Naquet. La lenteur initiale des enquêtes du TPIR, muselées aussi par un mandat réduit à l'année 1994, a certes nui tant à la condamnation exemplaire du génocide qu'au développement d'une action sur les autres crimes de guerre. Mais c'est quand cette instance est entrée dans le vif du sujet que le négationnisme s'est déchaîné. Or ce dernier contribue gravement à bloquer l'évolution nécessaire de la société rwandaise vers un avenir de liberté, débarrassé des démons de son racisme interne. ●